



**NATIONS
UNIES**



**CONFÉRENCE MONDIALE
SUR LA PRÉVENTION DES
CATASTROPHES NATURELLES**

Yokohama (Japon)
23-27 mai 1994

Distr.
GÉNÉRALE

A/CONF.172/INF/1
13 mai 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RENSEIGNEMENTS À L'INTENTION DES PARTICIPANTS

Lieu de la Conférence

1. La Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes naturelles se tiendra au Pacific Convention Plaza Yokohama (Pacifico Yokohama), qui est situé à 85 minutes de l'aéroport de Narita par train express ou à environ 30 minutes de l'aéroport d'Haneda par autocar. L'adresse de la Conférence est la suivante :

Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes naturelles
Pacific Convention Plaza Yokohama (Pacifico Yokohama)
1-1-1 Minato Mirai, Nishi-ku
Yokohama 220 (Japon)

Téléphone : (81-45) 221-2121
Télécopie : (81-45) 221-2136

Consultations officielles préalables

2. Avant l'ouverture de la Conférence, des consultations officielles ouvertes à tous les États participant à la Conférence se tiendront au Pacifico Yokohama (salle de conférence 502) le dimanche 22 mai 1994, à 14 heures, pour examiner des questions d'organisation et de procédure. Il est rappelé aux délégations que ces consultations étant officielles, il n'y aura pas de services d'interprétation.

Séance d'ouverture de la Conférence

3. La séance officielle d'ouverture de la Conférence se tiendra le lundi 23 mai à 10 heures, à l'auditorium national du Pacifico Yokohama.

4. Des renseignements complémentaires concernant la séance d'ouverture seront donnés lors des consultations préalables.

Inscription des participants et cartes d'identité

5. Les délégations sont priées de fournir au bureau du Secrétaire général de la Conférence, situé au Pacifico Yokohama, toutes les informations voulues concernant l'arrivée et le départ des ministres et autres dignitaires de leur

pays qui assisteront à la Conférence. Il serait également utile de préciser si ceux-ci seront accompagnés de leur conjoint. Ces renseignements sont nécessaires pour organiser comme il convient l'accueil des personnalités qui participeront à la Conférence.

6. Seules les personnes munies d'une carte d'identité seront admises dans les salles de réunion et de conférence. Tous les participants, représentant des gouvernements, des organismes des Nations Unies, des organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales accréditées, sont donc priés de se présenter aux comptoirs indiqués ci-après pour se faire inscrire.

7. L'inscription des membres des délégations gouvernementales et des représentants des institutions spécialisées et des organisations intergouvernementales se fera à partir du samedi 21 mai au comptoir des inscriptions situé au rez-de-chaussée, à l'entrée principale du Centre de conférence. Les membres des organisations non gouvernementales accréditées, les scientifiques et les experts sont invités à se présenter dans le hall d'exposition A du Centre de conférence, où les comptoirs d'inscription seront ouverts tous les jours de 8 h 30 à 18 h 30.

8. Pour faciliter l'inscription, les délégations sont invitées à communiquer le plus tôt possible, si elles ne l'ont pas encore fait, les noms de leurs représentants et observateurs au secrétariat de la Conférence (Bureau des inscriptions et accréditations) au Pacifico Yokohama, avant que ceux-ci ne se présentent en personne pour se faire inscrire. Il est suggéré que les délégations s'inscrivent avant l'ouverture de la Conférence, de préférence le 22 mai au plus tard.

9. La perte d'une carte d'identité doit être signalée immédiatement au personnel de sécurité des Nations Unies.

Programme des séances

10. Le programme des séances paraîtra dans le Journal de la Conférence, qui sera publié tous les jours et qui indiquera les salles de conférence et l'heure des séances.

11. Les séances se tiendront normalement, le matin, de 10 heures à 13 heures et, l'après-midi, de 15 heures à 18 heures. Les séances plénières se tiendront à l'Auditorium national le jour de l'ouverture de la Conférence, puis dans la salle des congrès située au deuxième étage du Centre de conférence. La Grande Commission se réunira également dans la salle des congrès, au deuxième étage, quand il n'y aura pas de séances plénières. Les comités techniques se réuniront dans la grande salle de conférence, au rez-de-chaussée.

Attribution des places

12. À la séance d'ouverture de la Conférence qui se tiendra à l'Auditorium national, chaque délégation gouvernementale aura six places. Aux autres séances plénières et aux séances de la Grande Commission qui se tiendront dans la salle des congrès, chaque délégation gouvernementale aura deux places, l'une à la

/...

table de conférence et l'autre en retrait pour un conseiller. Dans la grande salle de conférence, où se tiendront les séances des comités techniques, les sièges sont disposés comme dans un théâtre; le nombre de places attribué à chaque délégation ne sera donc pas limité.

13. Des sièges seront réservés nommément aux autres participants à la Conférence identifiés par l'Assemblée générale dans sa résolution 48/188.

14. Les salles de conférence 501 et 502, pouvant chacune recevoir plus de 100 personnes, seront disponibles pour des réunions de groupes régionaux ou d'autres groupes, des réunions d'organisations non gouvernementales et d'autres manifestations. Les participants souhaitant réserver l'une de ces salles sont priés de s'adresser à M. William Bunch, Coordonnateur des services de secrétariat.

Langues de la Conférence

15. Les langues officielles de la Conférence sont l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe.

16. Les documents officiels de la Conférence seront publiés dans les langues de la Conférence.

Services d'interprétation

17. Les discours prononcés dans l'une des six langues officielles seront interprétés dans les autres langues officielles. Tout représentant peut, conformément à l'article 54 du règlement intérieur provisoire, prendre la parole dans une langue autre qu'une langue de la Conférence. En pareil cas, sa délégation doit, soit assurer l'interprétation, soit fournir un texte écrit de sa déclaration dans l'une des langues officielles. Sur la base de cette interprétation ou du texte écrit, qui est accepté par le Secrétariat comme représentant le texte officiel de la déclaration, celle-ci sera interprétée dans les autres langues officielles par les interprètes de l'ONU.

18. Des services d'interprétation seront assurés pour deux séances simultanées le matin et deux l'après-midi, avec possibilité, si nécessaire, de prolonger une séance d'après-midi ou de tenir une séance de nuit. Le service de toutes les séances officielles, la prolongation desdites séances au-delà de la durée normale ou la fourniture de services d'interprétation pour les réunions de groupes régionaux et autres devront donc s'inscrire dans ce cadre. Les demandes concernant des services de séance devront être adressées à M. William Bunch, Coordonnateur des services de secrétariat.

Diffusion des déclarations écrites

19. Au moins 30 exemplaires du texte des déclarations qui seront prononcées en séance plénière et lors des séances de la Grande Commission et des comités techniques devraient être remis à l'avance au préposé de la salle de conférence, pour permettre au Secrétariat d'assurer les meilleurs services possibles. Les délégations qui souhaiteraient que le texte écrit de leur discours soit distribué à tous les participants sont priés d'en remettre 300 exemplaires au

/...

préposé de la salle de conférence, dont le bureau se trouvera près de la tribune dans chaque salle de conférence. Tous ces textes devraient être remis avant que l'orateur ne prenne la parole, de préférence au début de la séance.

20. Si des textes écrits sont fournis dans plusieurs langues officielles, les délégations devraient indiquer clairement quel est le texte officiel. En outre, pour éviter toute confusion, les délégations devraient également préciser si ce texte officiel doit être vérifié à l'audition ou s'il doit en être donné lecture tel quel.

Distribution des documents officiels

21. Le principal comptoir de distribution des documents sera situé au premier étage du Centre de conférence. Des casiers pour les documents destinés aux délégations seront installés près de l'escalier mécanique, au même étage. Un comptoir de distribution spécial pour les documents des comités techniques sera situé au rez-de-chaussée, près de l'entrée de la grande salle.

22. Tous les documents distribués au Siège de l'Organisation des Nations Unies ou à l'Office des Nations Unies à Genève avant l'ouverture de la Conférence seront disponibles au Pacifico Yokohama. Il sera attribué à chaque délégation, au comptoir de distribution des documents, un casier individuel dans lequel seront placés tous les documents publiés pendant la Conférence. Pour permettre d'évaluer avec exactitude les besoins, chaque délégation est priée d'informer les préposés au comptoir de distribution des documents du nombre d'exemplaires de chaque document qu'elle souhaite recevoir durant la Conférence. Les quantités indiquées devraient être calculées en tenant compte du fait qu'il ne sera pas possible de fournir des jeux complets de documents à la fin de la Conférence.

Réception et distribution d'autres documents

23. Si les gouvernements et les organisations souhaitent mettre d'autres documents à la disposition des participants à la Conférence, ils devront les fournir dans les langues et quantités voulues. Le Secrétariat n'assurera ni la reproduction ni la traduction de ces documents. Il est suggéré que les gouvernements et les organisations fournissent les documents en 200 exemplaires environ, en anglais, et en plus petit nombre dans les autres langues officielles, le cas échéant.

24. Il serait souhaitable qu'un exemplaire de chacun de ces documents soit communiqué à M. William Bunch, Coordonnateur des services de secrétariat.

25. Le Secrétariat n'assurera pas la distribution officielle de ces documents. Il veillera cependant à ce qu'il se trouve, près de toutes les salles de conférence, des tables où ces documents pourront être placés.

Centre de presse

26. Le centre de presse aménagé pour la durée de la Conférence sera situé dans le salon du deuxième étage. Il comprendra une aire de travail, des salles d'information, des comptoirs de distribution des documents pour les membres de

/...

la presse, des studios dotés de moyens limités d'enregistrement et de montage vidéo et radio, et des installations commerciales pour le téléphone, la télécopie et le télex. Les conférences de presse auront lieu dans la salle 503.

Installations destinées aux organisations non gouvernementales

27. Une salle de réunion/salon sera mise à la disposition des organisations non gouvernementales, sur demande, au quatrième étage. Il y aura aussi dans cette salle un comptoir de distribution de documents pour les ONG.

Accréditation des journalistes

28. L'accréditation des journalistes aura lieu dans le hall d'exposition A du mercredi 18 mai jusqu'au dernier jour de la Conférence.

Présentation d'affiches

29. À l'occasion de la Conférence, une présentation d'affiches sera organisée du 23 au 26 mai 1994 dans la salle 305 du Pacifico Yokohama.

Exposition

30. L'exposition organisée à l'occasion de la Conférence s'ouvrira le 23 mai 1994 et sera située au cinquième étage du Centre pour la coopération internationale, auquel on peut accéder par l'entrée principale du Centre de conférence.

Moyens de transport pour les délégations

Aéroport

31. Des autocars et autobus seront disponibles pour transporter les membres des délégations gouvernementales entre l'aéroport de Narita et leurs hôtels.

32. Un bureau d'accueil sera installé à l'aéroport de Narita pour renseigner les participants sur les formalités d'immigration et de douane et les moyens de transport.

Pacifico Yokohama

33. Un service de navette par autobus sera assuré pour transporter les participants entre le Pacifico Yokohama et leurs hôtels.

Services disponibles au Pacifico Yokohama

34. Les installations suivantes seront disponibles au Pacifico Yokohama : bureau d'information, poste, banque, restaurant et cafétéria. Il y aura aussi un centre de télécommunications, offrant des services internationaux de téléphone et de télécopie.

35. Des agents de liaison seront disponibles pendant toute la durée de la Conférence pour fournir aux participants l'assistance ou les informations dont ils pourraient avoir besoin.
